



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 30/08/2024

stationnement

Secteur Ouest

RUE DU GARIGLIANO

3 RUE DU GARIGLIANO , pour un déménagement

- le 26/09/2024, Réservation de deux places de stationnement , au droit du N^o 6 o Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant avec prestations municipales

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-VINCENT

travaux de couverture .

- du 19/09/2024 au 23/09/2024, mise en place d'un nacelle à cheval trottoir / chaussée.
- occupation du domaine public o Surface occupée : 10 m²

La nacelle devra être positionnée de façon à ne pas bloquer la circulation

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Ouest

GIRATOIRE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND

À compter du 16/09/2024 et jusqu'au 18/09/2024, la circulation se fera sur chaussée rétréci sur le GIRATOIRE FRANCOIS-RENE DE CHATEAUBRIAND.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est, Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

**RUE DE BILAIRE et BOULEVARD DU
GENERAL GUILLAUDOT**

RUE DE BILAIRE

À compter du 10/09/2024 et jusqu'au 12/09/2024, dans la portion de voie comprise entre le BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT et le GIRATOIRE DE POIGNANT, la circulation sera interdite de 20h30 et 6h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant:

- GIRATOIRE DU POIGNANT
- RUE ACHILLE MARTINE
- RUE DE STRASBOURG
- AVENUE DU PRESIDENTWILSON
- GIRATOIRE DE LA GARE
- AVENUE FAVREL ET LINCY
- RUE DU DOCTEUR GEORGES CADORET

BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

À compter du 10/09/2024 et jusqu'au 12/09/2024, la circulation des véhicules est interdite de 20H30 à 6H00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens:

- RUE DU 18 JUIN 1940
- AVENUE DE VERDUN
- BOULEVARD DE LA PAIX
- AVENUE SAINT-SYMPHORIEN ou AVENUE VICTOR

HUGO

- GIRATOIRE DE LAGARE
- AVENUE FAVREL ET LINCY

Des pré-signalisations seront mises aux carrefours suivants et indiqueront :

- RUE DU 18 JUIN 1940 / AVENUE DE VERDUN = rue barrée à 450 m - déviation Gare - Hôpital par avenue de Verdun
- GIRATOIRE DE LA GARE / AVENUE FAVREL ET LINCY = rue barrée à 500 m accès Gare et Hôpital maintenu

Durant les travaux de nuit, pour la déviation, les véhicules seront autorisés à emprunter la voie de bus entre 20h30 et 6h00

STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët, Secteur Sud Ouest / Conleau et Secteur Kercado

RUE WINSTON CHURCHILL

À compter du 05/09/2024 et jusqu'au 27/09/2024, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DE CLISCOUET et le GIRATOIRE D'AVEL DRO, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé

La circulation des vélos sur la piste cyclable pourra être interdite. Les usagers de cette voie, emprunteront la voie de circulation générale.

stationnement

Secteur Sud Ouest | Conleau

RUE DANIEL GILARD

À compter du 02/09/2023 et jusqu'au 08/09/2023, le stationnement des véhicules est interdit sur PARKING DU CHORUS - P3, situé RUE DANIEL GILARD conformément au plan ci joint.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

Le 19/09/2024, dans la portion de voie comprise entre la RUE DU FETY et la RUE DES URSULINES, la circulation sera interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant .

- RUE MONSEIGNEUR
TREHIOU,
- RUE ALEXANDRE LE
PONTOIS • PLACE LEON
GAMBETTA
- RUE FERDINAND LE
DRESSAY,
- RUE JEAN JAURES,
- ALLEE DE LIMOGES
- RUE MONSEIGNEUR
TREHIOU

STATIONNEMENT

Secteur Cliscouët, Secteur Sud Ouest

RUE WINSTON CHURCHILL

À compter du 09/09/2024 et jusqu'au 10/09/2024, le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé. Le camion sera autorisé à stationner sur le trottoir

STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Kercado

SENTIER CÔTIER DE CONLEAU A BERNUS

À compter du 09/09/2024 et jusqu'au 18/09/2024, la circulation des vélos et le cheminement des piétons sera interdit sur le sentier côtier de Conleau à Bernus.

STATIONNEMENT

SecteurCentre/Le Port

